

*Un engagement citoyen compatible avec une activité professionnelle*

## Conditions d'engagement

Art R723-6 et R723-7 du code de la sécurité intérieure

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs (âge minimum de 21 ans pour être officier)
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- S'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées

## Procédure d'engagement

Vous remplissez une fiche d'information que vous pouvez télécharger sur le site internet du SDIS 34. Vous prenez ensuite rendez-vous avec le chef du centre de secours le plus proche de votre lieu de résidence.

Vous rencontrez le chef de centre de secours muni de votre fiche d'information complétée et des pièces justificatives demandées.

Le chef de centre vous présente le fonctionnement du centre de secours, répond à vos questions et vous remet un dossier de candidature que vous devrez lui renvoyer.

Votre demande d'engagement est examinée au regard des autres candidatures, de l'effectif et des besoins du centre. Elle est présentée au comité de centre et au comité de groupement territorial des sapeurs-pompiers pour avis.

Si votre candidature est retenue, le chef de centre vous en informe. Vous devez alors prendre rendez-vous pour une visite médicale d'aptitude.

A l'issue de ces formalités, vous signez un arrêté d'engagement de sapeur-pompier volontaire. Vous êtes alors intégré au corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Hérault.



### Etat-major des sapeurs-pompiers de l'Hérault

**SDIS 34**

150 rue Supernova

Parc de Bel Air

34570 VAILHAUQUES

### Service Mission Volontariat et citoyenneté

Téléphone : 04 67 10 35 87

Téléphone : 04 67 10 35 69

Mail : [volontariat@sdis34.fr](mailto:volontariat@sdis34.fr)



Sapeurs-Pompiers de L'Hérault - SDIS 34



@SDIS34



[sapeurspompiersdelherault](https://www.instagram.com/sapeurspompiersdelherault)



*Devenir  
sapeur-pompier  
volontaire*



Les Sapeurs-Pompiers de l'Hérault,  
toujours là quand il faut !



En partenariat avec le DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

## Un engagement citoyen, volontaire et altruiste

L'engagement citoyen est le socle de l'organisation des secours en France. Il permet d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous.

Le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la population. En plus de sa profession ou de ses études, il contribue aux missions de sécurité civile de toute nature confiées au SDIS.

Pour être SPV, il faut :

- Être motivé(e) et disponible.
- Avoir l'esprit d'équipe et vouloir se mettre au service des autres.
- Aimer l'action et être en bonne condition physique.
- Chercher une activité qui sort de l'ordinaire.

## Le SDIS 34

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est un établissement public qui comporte un corps départemental organisé en centres d'incendie et de secours et possède un service de santé et de secours médical. Cet organisme public est commun au Département, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

### TOUJOURS PRESENTS

3422 sapeurs-pompiers volontaires

796 sapeurs-pompiers professionnels

213 personnels administratifs et techniques

138 médecins

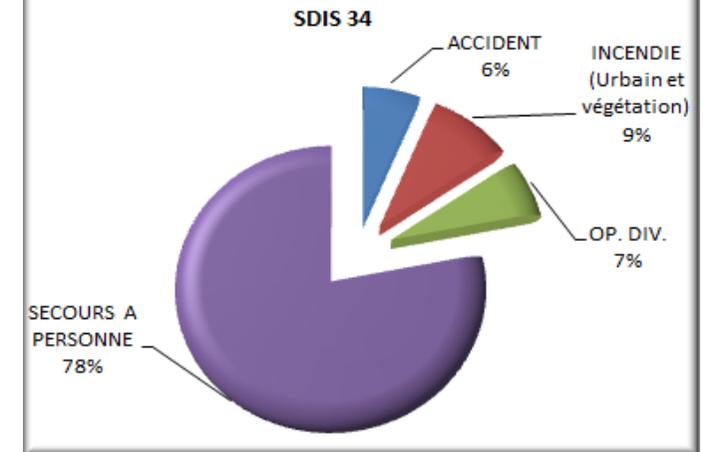
9 pharmaciens

195 infirmiers

## L'activité de sapeur-pompier volontaire

- Il s'engage pour une période de 5 ans. Dans la majorité des cas, il est engagé au grade de sapeur 2ème classe.
- Le 1er engagement comprend un période probatoire qui dure entre 1 et 3 ans. Cette période permet l'acquisition de la formation initiale adaptée aux missions confiées au sapeur-pompier volontaire et nécessaire à leur accomplissement.
- Il bénéficie d'une protection sociale en cas d'accident ou de maladie contractée en service.
- Il perçoit des indemnités versées par le SDIS 34.
- S'il s'engage pendant 20 ans, il perçoit une prestation de fin de carrière versée sous forme de rente annuelle.

## 73513 Interventions en 2018



Les missions du SDIS couvrent quatre grands domaines d'urgence et traitent plus de 400 000 appels par an. Ces appels sont passés sur une plateforme commune 15-18-112 et représentent en moyenne 1 intervention toutes les 7 minutes sur le territoire départemental.

## ORGANISATION TERRITORIALE DU S.D.I.S. 34

